

# Les infos en région !



NEWSLETTER N°1

JANVIER 2016

## Conseil régional de l'Ordre des Pharmaciens de Lorraine

### Très belle année 2016, au service de la santé !

Mes chères Consœurs, mes chers Confrères,

2015 s'est achevé en nous jetant à la face toute la barbarie et la bestialité d'un monde aveugle. Comment se comporter devant l'indicible ?

Les valeurs que nous portons, dans nos officines, dans les établissements de soins où nous exerçons et, bien au-delà, dans nos vies citoyennes et associatives, doivent transparaître et irradier dans une population en plein désarroi, en perte de repères.

Nous devons être un de ces repères et serons reconnus pour et par ces valeurs : Humanisme, Solidarité, Ecoute, Proximité.

Je suis conscient que notre quotidien est difficile et contraignant. Exiger la Qualité sans avoir en contrepartie la juste reconnaissance pour la mettre en œuvre est une équation difficile à résoudre. Nous devons cependant en relever le défi. Nos exercices se doivent d'être irréprochables et exemplaires parce qu'ils touchent à l'humain.

Notre exercice se complexifie, les exigences vis-à-vis de la profession deviennent parfois insurmontables. Beaucoup d'entre nous connaissent ces difficultés qui peuvent altérer leur motivation et les fondations même de leur engagement pour notre profession. Il est du devoir l'Ordre de faire prendre conscience à tous nos décideurs des difficultés que nous rencontrons, afin de pouvoir exercer notre métier avec plus de visibilité.

De grands chantiers vont s'ouvrir pour notre profession : Refonte du Code de Déontologie, Nouvelle Communication, Nouvelles Missions. Notre Ordre sera présent sur tous ces dossiers et bien d'autres, dossiers qui dépassent parfois le cadre national et que nous devons appréhender dans une perspective européenne.

Que vous souhaiter pour l'année à venir ?

Je souhaite que 2016 vous apporte l'ENTHOUSIASME dans votre quotidien, enthousiasme aussi fort que celui que je mets à défendre notre profession.

Je souhaite que 2016 vous apporte la SERENITE dans vos vies familiales et professionnelles.

Sachez que l'ensemble des conseillers et les collaboratrices de l'Ordre des Pharmaciens de Lorraine seront toujours à votre écoute dans vos moments de doute. Mais n'hésitez pas non plus à nous faire partager vos moments de bonheur et de joie.

**BONNE ANNEE 2016 !**

*René PAULUS*  
Président

#### Sommaire :

Campagne de l'Ordre	2
Code de déontologie	2
Communication et publicité	2
Sites européens de vente	3
Pharmacie de garde	3
EHPAD	3
Ephéméride de l'Ordre	4
eQo	4
Fiches professionnelles	4

**ON A TOUS  
UNE PHARMACIE  
DANS SA VIE**



## Nouvelle campagne de communication de l'Ordre



Le 11 janvier 2016, l'Ordre a lancé une nouvelle campagne de communication auprès du grand public pour valoriser la pharmacie, son **utilité** et sa **proximité** au service des Français.

**"PARCE QUE LE MÉDICAMENT N'EST PAS UN PRODUIT COMME LES AUTRES, VOTRE PHARMACIE N'EST PAS UN COMMERCE COMME LES AUTRES."**

C'est un lieu de santé de proximité où chaque jour les pharmaciens et leurs équipes conseillent et accompagnent la population. Le réseau officinal est dense et touche 4 millions de Français chaque jour. Fort de ce constat, le dispositif de communication est centré sur l'officine, à travers **une campagne d'affichage inédite** qui couvre l'ensemble des officines françaises, de métropole et d'Outre-mer.

En lien avec cette campagne d'affichage, **un film** en animation, **des émissions Consomag**, le **site [www.onatousunepharmacie.fr](http://www.onatousunepharmacie.fr)** et une **brochure "Pourquoi est-ce important de parler avec son pharmacien ?"** ont pour objectif de défendre le rôle et la valeur ajoutée de l'officine.

Cette campagne doit contribuer à ne pas laisser s'infiltrer dans l'esprit du public l'idée que d'autres circuits de distribution peuvent remplacer les pharmacies.

**Le réseau officinal représente 100 km de vitrines ! La mobilisation de chaque pharmacien fera la réussite de cette campagne.**

**PAR AVANCE, NOUS VOUS REMERCIONS D'INSTALLER L'AFFICHE CONÇUE PAR L'ORDRE EN VITRINE DE VOTRE OFFICINE. NOTRE EFFORT PORTERA SES FRUITS GRÂCE À L'IMPLICATION DE TOUS !**

## Le code de déontologie évolue !

L'Ordre national a initié deux réflexions : l'une sur le code de déontologie, l'autre sur la communication/information/publicité de la pharmacie et des pharmaciens.

Le code de déontologie guide les pharmaciens dans leur activité professionnelle quotidienne et règle leurs rapports avec les autres. Les valeurs qui y sont exprimées constituent la fierté de la profession et la base de la confiance de nos patients. Le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens est chargé de préparer le code de déontologie qui est ensuite édicté par le premier ministre sous la forme d'un décret en Conseil d'Etat.

L'objectif de la réflexion menée par l'Ordre est de formuler une proposition de nouveau code au mois de juin 2016.



**VOTRE CONTRIBUTION EST ESSENTIELLE ! NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE PARTICIPATION À LA CONSULTATION NATIONALE ET POUR LE TEMPS QUE VOUS AVEZ CONSACRÉ AU QUESTIONNAIRE.**

## Information, communication et publicité en officine

**"BEAUCOUP ONT LE SENTIMENT QUE LES RÈGLES EN MATIÈRE DE PUBLICITE ET DE COMMUNICATION SONT INADAPTÉES."**

Le monde et les technologies de communication ont profondément changé. Les pharmaciens doivent réfléchir aux conséquences de ces évolutions sur leur relation avec les patients et le public. La section A conduira une réflexion globale sur les règles de publicité des officines et leurs groupements. Cette réflexion doit permettre d'apporter des réponses concrètes permettant à chaque pharmacien de mieux se positionner dans son environnement.

« **Beaucoup ont le sentiment que les règles en matière de publicité et de communication sont inadaptées. Bien souvent, le pharmacien doute de ses possibilités d'agir dans certains domaines laissant la place aux plus habiles ou aux plus hardis. C'est pourquoi la remise à niveau des textes doit permettre à tout le monde de disposer d'un corps de règles claires, adaptées, connues et partagées** ». (Alain Delgutte)

La synthèse de ces travaux sera publiée au cours du second trimestre 2016.

## Sites européens de vente

Plusieurs confrères lorrains ont attiré notre attention sur le fonctionnement et les démarches commerciales initiées par le site internet "**shop-pharmacie.fr**". La société abritant ce site internet remet des coupons de réduction à faire valoir sur l'achat de produits pharmaceutiques incluant des médicaments de prescription médicale facultative. Après recherches, il s'avère que ce site, conçu sous la législation autrichienne, renvoie à une pharmacie basée aux Pays-Bas.

En application de la Directive européenne sur les médicaments falsifiés et de la législation française, cette pharmacie est en droit de proposer ses services sur le territoire français, sous réserve de respecter les limites applicables à une pharmacie française.

Le principe même de l'existence et du fonctionnement du site n'est donc pas attaquant. Ceci étant, il est évident que les pratiques commerciales effectuées par cette société peuvent apparaître en contradiction avec certaines dispositions du code de la santé publique. Ni la pharmacie, ni les pharmaciens qui en sont responsables ne relèvent de l'Ordre national des Pharmaciens français, il n'est donc pas possible d'envisager une action directe à l'encontre de ces pratiques.

Vous pouvez être sûrs que l'Ordre National interpellera fermement les partenaires européens et les pouvoirs publics, afin d'obtenir un règlement rapide de cette démarche qui peut, directement ou indirectement inciter à la consommation de médicaments.



## Pharmacie de garde

**"LE PHARMACIEN  
PORTE À LA  
CONNAISSANCE  
DU PUBLIC SOIT  
LES NOMS ET  
ADRESSES DE SES  
PROCHES  
CONFRÈRES, SOIT  
CEUX DES  
AUTORITÉS  
PUBLIQUES..."**

L'article R.4235-49 du code de la santé publique précise : *"le pharmacien d'officine porte à la connaissance du public soit les noms et adresses de ses proches confrères en mesure de procurer aux malades les médicaments et secours dont ils pourraient avoir besoin, soit ceux des autorités publiques habilitées à communiquer ces renseignements."*

A défaut de connaître avec certitude le nom de leurs confrères assurant le service de garde, les pharmaciens d'officine doivent indiquer par affichage extérieur les coordonnées du commissariat de police ou de la gendarmerie (sous les termes d'autorités publiques) susceptibles de communiquer cette information aux patients qui se présentent à leur officine en dehors des jours et heures d'ouverture au public."

La société détentrice du **3237** n'étant pas une "autorité publique", le seul affichage de ce numéro en vitrine ne suffit pas à répondre aux exigences issues du code de déontologie et est susceptible de faire l'objet de sanctions ordinaires.

## Ehpad

Certains confrères de l'agglomération nancéienne ont été contactés cet été par un directeur d'EHPAD qui leur a fait part de son choix d'une pharmacie et de son dispositif PDA. Il a été rappelé à ce directeur qu'il n'avait pas à interférer dans l'indépendance du choix du pharmacien.

Le principe fondamental est le libre choix du pharmacien par le patient. Les EHPAD ont la possibilité d'émettre des appels d'offres pour présélectionner des pharmacies proposées aux patients, mais les patients ont toujours la possibilité de faire le choix de s'approvisionner auprès d'une autre pharmacie.

Il appartient à l'Ordre de veiller à ce que le libre choix du patient soit respecté et que le principe de l'urgence thérapeutique puisse permettre une délivrance rapide des médicaments aux résidents, notamment en termes de proximité ; tout cela dans un souci de santé publique.



## Nouveauté en janvier 2016 : l'éphéméride



L'Ordre poursuit son programme d'accompagnement de la qualité de l'exercice à l'officine et vous propose un outil pratique vous apportant, sous la forme d'une éphéméride s'ouvrant et s'actualisant chaque jour sur votre ordinateur, des questions liées au contexte de votre exercice.

Comment cela fonctionne ? Téléchargez l'application qui vous concerne :

Pour un PC, téléchargez l'application Windows :

<https://onedrive.live.com/redir?resid=5C4C62D079E5F6BB!123&authkey=!AHEqnnHKqMqNjF0&ithint=file%2cexe>

Pour un Mac, téléchargez l'application OSX :

<https://onedrive.live.com/redir?resid=5C4C62D079E5F6BB!122&authkey=!AOTqp4GsHdazX8g&ithint=file%2cdmg>

Pour plus d'informations, merci de vous reporter à la fiche technique (cf. notre message envoyé par mail le 30/12/2015).

## EQo



Évaluez-vous rapidement sur différentes thématiques liées à la qualité ! La nouvelle version du site eQo vous permet désormais de reprendre une autoévaluation interrompue, de comparer et d'archiver vos résultats en tout anonymat. Pour cela pensez à vous **créer un compte personnel**, c'est simple et rapide.

Le site eQo [www.eqo.fr](http://www.eqo.fr) est conçu pour accompagner le pharmacien et son équipe dans leur démarche qualité afin de sécuriser les actes pharmaceutiques dans l'intérêt du patient.

La qualité d'exercice, l'amélioration des pratiques professionnelles et la conformité aux exigences du CSP doivent être des objectifs permanents pour les pharmaciens et leurs équipes.

Bonne navigation !

## Consultez les fiches professionnelles de l'Ordre !

Les textes législatifs et réglementaires évoluent très rapidement. Les fiches professionnelles reprennent une information générale, dirigent vers des textes de référence ou des sites appropriés et apportent des réponses à vos questions. Elles sont accessibles sur le site de l'Ordre [www.ordre.pharmacien.fr](http://www.ordre.pharmacien.fr) dans l'Espace pharmaciens (rubrique l'exercice professionnel) après vous être connecté avec vos identifiants\*. Désormais, vous pouvez aussi accéder à ces fiches à partir de la rubrique "C'est utile pour vous" de la lettre de l'Ordre.

\* Pour créer votre compte, munissez-vous de votre numéro RPPS, mentionné sur votre carte CPS et remplissez le formulaire d'inscription. Vous recevrez par mail  votre identifiant ainsi qu'un mot de passe temporaire. Si vous rencontrez des problèmes de connexion, un numéro vert est à votre disposition : **0 800 97 07 56**

### Conseil régional de l'Ordre des Pharmaciens de Lorraine

**83-87 rue Raymond Poincaré  
BP 3663**

**54096 NANCY Cedex**

**Téléphone : 03 83 40 30 22**

**Télécopie : 03 83 90 22 13**

**cr\_nancy@ordre.pharmacien.fr**

**Horaires d'ouverture :**

**9h-12h/14h-17h**

### Agenda 2016 : Réunions du CROP-LORRAINE

- 21/01/2016
- 03/03/2016
- 21/04/2016
- 02/06/2016
- 07/07/2016